

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **39 634 453DT** et un résultat de la période de **2 126 806 DT**

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

: Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 2,66 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 17,34% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 38 580 067 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 97,34 % de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 17,34 % en dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 01 Février 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIE</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	29 161 921	21 192 363
AC1a	Actions et valeurs assimilées		1 817 701	1 158 432
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		27 344 220	20 033 931
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		10 472 532	8 102 557
AC2a	Placements monétaires	4.3	9 418 146	7 982 242
AC2b	Disponibilités		1 054 386	120 315
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-
Total Actif			39 634 453	29 294 920
<u>PASSIE</u>				
PA1	Opérateurs créditeurs	4.5	29 922	22 433
PA2	Autres créditeurs divers	4.6	7 821	6 070
Total Passif			37 743	28 503
<u>ACTIE NET</u>				
CP1	Capital	4.7	37 469 686	27 693 268
CP2 -	Sommes distribuables		2 127 024	1 573 149
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		218	112
CP2b	Sommes distribuables de la période		2 126 806	1 573 037
Actif Net			39 596 710	29 266 417
Total Passif et Actif Net			39 634 453	29 294 920

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31 /12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.2	504 946	1 548 174	338 166	1 168 754
PR1a	Dividendes		-	-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		504 946	1 548 174	338 166	1 168 754
PR 2	Revenus des placements monétaires	4.4	255 767	915 001	166 317	770 039
	Revenus Nets des placements		760 713	2 463 175	504 483	1 938 793
CH 1	Charges de gestion des placements	4.8	(94 279)	(338 597)	(66 830)	(268 284)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		666 435	2 124 578	437 653	1 670 509
CH 2	Autres charges	4.9	(12 799)	(45 614)	(8 758)	(35 330)
	Résultat d'exploitation		653 636	2 078 965	428 895	1 635 179
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		(313 017)	47 842	(91 345)	(62 141)
	Sommes distribuables de la période		340 619	2 126 806	337 550	1 573 038
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		313 017	(47 842)	91 345	62 141
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(12 527)	965	9 229	(4 936)
	Frais de négociation de titres		-	-	-	-
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		166 955	379 542	9 056	116 866
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		808 064	2 459 472	447 179	1 747 109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31 /12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	808 064	2 459 472	447 180	1 747 109
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	653 636	2 078 965	428 895	1 635 179
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	(12 527)	965	9 228	(4 936)
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	166 955	379 542	9 056	116 866
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	-	-	-	-
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>	-	(909 980)	-	(933 241)
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	(7 074 324)	8 780 801	(2 057 171)	(1 109 463)
a-	<u>Souscriptions</u>	4 534 367	57 362 070	1 993 726	32 398 475
	Capital	4 290 770	55 818 024	1 895 142	31 247 260
	Régularisation des sommes non distribuables	37 756	148 362	7 632	77 454
	Régularisation des sommes distribuables	205 841	1 395 684	90 952	1 073 761
b-	<u>Rachats</u>	(11 608 690)	(48 581 269)	(4 050 897)	(33 507 938)
	Capital	(10 995 302)	(46 400 386)	(3 853 164)	(31 757 421)
	Régularisation des sommes non distribuables	(94 492)	(170 088)	(15 428)	(66 643)
	Régularisation des sommes distribuables	(518 897)	(2 010 795)	(182 305)	(1 683 874)
	Variation de l'actif net	(6 266 260)	10 330 293	(1 609 992)	(295 595)
AN4	<u>Actif net</u>				
a-	<u>Début d'exercice</u>	45 862 970	29 266 417	30 876 409	29 562 012
b-	<u>Fin d'exercice</u>	39 596 710	39 596 710	29 266 417	29 266 417
AN5	<u>Nombre de Parts</u>				
a-	<u>Début d'exercice</u>	428 722	270 971	290 215	275 985
b-	<u>Fin d'exercice</u>	363 120	363 120	270 971	270 971
	<u>Valeur liquidative</u>	109,046	109,046	108,006	108,006
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>	7,68%	6,34%	6,02%	5,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 Décembre 2023 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 29 161 921 DT et se répartit comme suit :

	Désignation du titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
	Obligations et Valeurs assimilées	306 500	26 535 000	27 344 220	69,06 %
	Emprunts d'Etat	240 000	22 250 000	22 893 712	57,82 %
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 187 328	20,68 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	20 000	2 000 000	2 081 968	5,26 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	2 000 000	2 043 040	5,16 %
TNWRCVSYL730	EMP NAT T4 2022 CB	10 000	1 000 000	1 008 656	2,55 %
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	20 000	250 000	256 784	0,65 %
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	90 000	9 000 000	9 315 936	23,53 %
	Emprunts de Sociétés	66 500	4 285 000	4 450 508	11%
TN0007780067	ABC 2020-1	10 000	400 000	418 560	1,06 %
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	600 000	639 080	1,61 %
TNDE9EH7SA12	AMEN sub 2023-2	10 000	1 000 000	1 013 616	2,56 %
TN0007310428	ATL 2023-2	5 000	500 000	509 004	1,29 %
TN0007310469	WIB 2022-2	1 000	300 000	321 043	0,81 %
TN0007310485	HL 2018-2	10 500	20 000	21 515	0,05 %
TN0007310535	HL 2020-2	10 000	420 000	424 771	1,07 %
TN0007310535	HL 2022-01	2 000	800 000	847 336	2,14 %
TN0002101996	TLF 2021-1	2 500	120 000	126 640	0,32 %
TN0002102150	TLF 2019-1	2 500	50 000	52 330	0,13 %
TN0002102101	UIB 2009-1	3 000	75 000	76 612	0,19 %
	Titre des OPCVM	87 541	1 807 352	1 817 701	4,59 %
TNUR2EE3X1V2	SALAMETT CAP	87 541	1 807 352	1 817 701	4,59 %
	Total Portefeuille Titres		28 342 352	29 161 921	73,65 %

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2023 se présentent comme suit :

CODE ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2023	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2023
Obligations et Valeurs assimilées							
	Emprunts d'Etat	1 562 295	0	1 260 000	1 142 295	117 705	420 000
TN0008000630	BTA 6% 10 2023**	932 295	0	1 050 000	932 295	117 705	0
TN0007310535	HL 2020-2	630 000	0	210 000	210 000	0	420 000
	Titre des OPCVM	2 258 156	6 400 022	6 900 077	6 850 827	49 250	1 807 352
TNUR2EE3X1V2	SALAMETT CAP	2 258 156	6 400 022	6 900 077	6 850 827	49 250	1 807 352
	Total	3 820 451	6 400 022	8 160 077	7 993 122	166 955	2 227 352

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2023 au 31 Décembre 2023 totalisent 1 548 174 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Revenus des Emprunts d'Etat	416 927	1 253 175	263 271	850 400
Revenus des obligations de Sociétés	88 019	294 999	74 895	318 354
Total	504 946	1 548 174	338 166	1 168 754

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 9 418 146 DT contre 7 982 242

DT au 31/12/2022. Le détail des placements monétaires à la date du 31 Décembre 2023 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2023	% de l'actif net
	Certificats de dépôt	9 384 939	9 418 146	23,79 %
TNOP569X3824	CD_1074_07/02/24UNIFAC	979 082	991 400	2,50 %
TNX9EOX1K6R9	CD_979_02/02/24BTE	1 974 313	1 986 300	5,02 %
TNPAPER8BEM8	CD_1074_24/03/24UNIFAC	2 447 704	2 451 771	6,19 %
TNNTYJGFO8E0	CD_92_24/01/24BTK	1 987 827	1 990 667	5,03 %
TNAOYPCFHSL0	CD_899_04/01/24ATB	998 007	999 402	2,52 %
TNESH8W73VM6	CD_899_08/01/24atb	998 007	998 605	2,52 %
Total	Total	9 384 939	9 418 146	23,79%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 255 767 DT pour la période allant du 01 Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du quatrième trimestre 2023.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

	Période	Période	Période	Période
Désignation	Du 01-10-2023	Du 01-01-2023	Du 01-10-2022	Du 01-01-2022
	Au 31-12-2023	Au 31-12-2023	Au 31-12-2022	Au 31-12-2022
Revenus des placements à terme	27 993	187 364	51 325	216 281
Revenus des certificats de dépôts	227 774	727 637	114 992	553 758
Total	255 767	915 001	166 317	770 039

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 29 922 DT au 31 Décembre 2023 contre 22 433 DT au 31 décembre 2022.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Retenue à la Source	3 134	3 134
TCL à payer	1 335	423
Redevances CMF	3 352	2 513
Total	7 821	6 070

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 s'élève à 6 266 260 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(6 606 840)
Variation de la part Revenu	340 580
Variation de l'Actif Net	(6 266 260)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2023 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/09/2023	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2023
Montant :	43 815 438	42 907 70	(10 995 302)	37 110 906 (*)
Nombre de titres :	428 722	41 984	107 586	363 120
Nombre d'actionnaires	615	61	61	615

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/10/2023. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/10/2023 au 31/12/2023).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2023
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	37 110 906
Variation des +/- values potentielles sur titres	965
+/- values réalisées sur cession de titres	379 542
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	(21 727)
Capital au 30.12.2023	37 469 686

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2023 au 31-12-2023	Période du 01-01-2023 au 31-12-2023	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022
Rémunération du gestionnaire	94 279	338 597	66 830	268 284
Total	94 279	338 597	66 830	268 284

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2023 s'élève à 94 279 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01-10-2023	Du 01-01-2023	Du 01-10-2022	du 01-01-2022
	Au 31-12-2023	Au 31-12-2023	Au 31-12-2022	au 31-12-2022
Redevance CMF	10 563	37 937	7 488	30 059
Autres Impôts et Taxes	0	760	0	200
TCL	2 236	6 917	1 270	5 071
Total	12 799	45 614	8 758	35 330